



la CGT Impôts Trésor Corse du Sud

COMPTE-RENDU DU CDAS DU 26 NOVEMBRE 2009

Le 26 novembre 2009 s'est tenue la réunion du Comité Départemental d' Action Sociale dans la salle de réunion du Département Informatique.

Le quorum étant atteint, la séance a commencé à 10 heures.

Présentation du Bilan d'Initiative Locale pour l'année 2009

Les actions prévues ont été réalisées à l'exception de celle de l'action sociale et celle de l'initiative locale (sorties) qui n'a pas remporté le succès escompté. Cela induit un reliquat financier.

En revanche, concernant l'arbre de Noël prévu le 9 décembre, le prestataire initialement prévu s'est désisté. Il a donc fallu trouver en urgence une solution de remplacement. Le restaurant A Casetta a été retenu.

Les arbres de Noël prévus à Ajaccio et à Porto-Vecchio concernent 216 enfants dont 175 de moins de 12 ans.

Contraction faite entre les crédits et les déficits, il reste à réemployer avant fin 2009 la somme de 2102 euros.

Il est proposé à titre exceptionnel une revalorisation du bon d'achat cadeau de Noël.

Ce dernier passerait pour cette année de 40 à 50 euros.

Cette mesure a été adoptée.

Il est proposé également un abonnement lecture pour les enfants pour l'exercice 2010.

Questions diverses

- [Tickets Cinéma](#)

La délégation CGT pose la question du devenir des tickets cinéma dont devait s'occuper l'ATSCAF.

Mr Ettori répond, qu'effectivement l'ATSCAF a pris le relais mais aucune réduction ne veut être accordée par la Direction du Cinéma les 3 Stars à Porticcio, et l'ATSCAF ne dispose pas des fonds lui permettant de mettre en oeuvre cette action.

Le représentant CFDT émet la proposition qu'une partie de reliquat du BIL puisse être transféré à l'ATSCAF.

Mr Ettori répond qu'aucun transfert de fonds n'est possible du CDAS vers l'ATSCAF.

Le représentant FO suggère de se diriger vers les associations de festivals (cinéma espagnol,anglais,,,) Dautre part l'ouverture proche d'un ciné club tous les jeudis soirs en salle des congrés est organisée par l'association Ciné 2000.

- **Logement social**

Pour l'année 2008, nous disposons de logements sociaux décomposés en 5 T2 et 5 T3.
Restent encore vacants 4 T3.

La délégation CGT demande les raisons de ces vacances.

Cette vacance est expliquée par Mme Haeffelin assistante sociale par le fait qu'après avoir visité les appartements proposés, les agents se désistent.
De plus, depuis 2 ans les fonctionnaires ne veulent plus de logement ancien.

**La délégation CGT fait remarquer que les appartements proposés ne sont pas souvent très bien situés exemple rez-de-chaussée dans certains quartiers, 22ème étage...
Se pose la question de savoir si les Offices ne réservent pas pour la Fonction publique les appartements qu'ils ont des difficultés à louer.**

Mme Haeffelin rappelle le quota des 5% Préfectoral qui offre la possibilité aux fonctionnaires de s'inscrire sur les 2 listes.
L'attribution des logements est opérée par le cabinet du Préfet.

- **Dispositif de l'aide aux agents en difficulté**

L'absence d'un médecin de prévention depuis 8 mois pose un réel problème.

Mr Ettori informe le CDAS que l'appel d'offre est resté à ce jour infructueux mais est toujours d'actualité.
Mme Efflelhin rappelle la possibilité de saisir le médecin de Bastia mais seulement dans deux cas :
en cas de congé longue maladie et en cas d'agression

Le représentant de la CFDT demande que le comité émette le voeu de remplacement du médecin de prévention dans les plus brefs délais ;

Alors que l'on n'entend plus parler que de pandémie grippale et de vaccination, la délégation CGT pose la question de connaître les suites données au mail envoyé aux agents par Mme Lescure médecin « intérimaire », demandant aux personnes à pathologie à risques ou en état de grossesse de se signaler. A ce jour, aucune suite n'a été donné, ce qui est pour le moins préoccupant.

L'absence du médecin de prévention est d'autant plus préjudiciable que si l'on se réfère à la note du 3 mai 2006 SG 2006-05-357 page 2 concernant le dispositif ministériel d'aide et de soutien aux personnels en difficulté , il est précisé « le dispositif réglementaire de la médecine de prévention vis à vis des agents en difficulté se traduit par le signalement de diverses situations formalisées par la fiche de liaison et s'accompagne dans bons nombre de cas d'une consultation dans le cadre des surveillances médicales..... »

La délégation CGT demande donc aux autorités administratives non d'émettre un voeu mais une exigence de remplacement du médecin de prévention dans les plus brefs délais.

La prochaine réunion du CDAS est programmée début février 2010

**Représentants CGT présents : Catherine PAOLINI (Trésor Public)
Frédéric LASSUS (DOUANES)**